

CONSEIL MUNICIPAL du 07 juillet 2014

// COMPTE-RENDU SOMMAIRE //

Le Conseil Municipal de TORCY s'est régulièrement réuni le lundi 07 juillet 2014 à 18 h 00 à la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Roland FUCHET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur FUCHET Roland
Madame MUNOZ Marie-Thérèse
Monsieur LANDRE Christian
Mme LECOEUR Sylvie
M. PIGEAU Philippe (à partir de la question N° 2)
Madame BRANDOLESE Véronique
Monsieur LEBEAU René
Madame DESVIGNES Josette
Mme REGNIAUD Françoise
Monsieur MICHELOT Bernard
Madame LATTARD Monique
Monsieur VA Jean
Monsieur LAMALLE Christian
Monsieur FRENICHE Rafaël
Monsieur TAIEB BOUHANI Ali
Madame CANTIER Nadège
Monsieur DJEDDOU Rabah
Monsieur MOURON Pierre
Monsieur JOUANNE Dominique (à partir de la question N° 5)
Madame LOTTIN Joëlle (à partir de la question N° 2)

POUVOIRS :

Monsieur PIGEAU Philippe à Madame BRANDOLESE Véronique (jusqu'à la question N° 1)
Madame MARKOWSKI Dominique à Monsieur LEBEAU René
Madame SARANDAO Gilda à Madame LECOEUR Sylvie
Madame DEMAIZIERE Anne-Noëlle à Monsieur JOUANNE Dominique (à compter de la question N° 5)

ABSENTS :

Monsieur JOUANNE Dominique (jusqu'à la question N° 4) – Mmes LOTTIN Joëlle (jusqu'à la question N°1) – DEMAIZIERE Anne-Noëlle (jusqu'à la question N° 4)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur MICHELOT Bernard

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire signale que M. Philippe PIGEAU, adjoint aux travaux, nouvellement élu Président de la Régie de Quartier de Torcy, est retenu à la

Communauté Urbaine Creusot – Montceau par une réunion de travail sur la mise en place d'une régie de territoire Nord. Il se joindra à l'assemblée dès que possible.

Les comptes-rendus des séances du 26 mai 2014 et 20 juin 2014 sont adoptés à l'unanimité.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rendu final de l'étude urbaine et architecturale du vieux bourg et **MANDATE** Monsieur le Maire pour poursuivre la procédure de contractualisation avec le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du dispositif « ECO VILLAGES » et/ou « ECO VILLAGE AVENIR ».

Puis, le Conseil Municipal **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L 2122-22, à savoir :

- 1) N° D/2014-061 : Mise en œuvre d'un anti graffiti à la Communale – Choix du prestataire
- 2) N° D/2014-062 : Aménagement de la cour de l'école maternelle de Champ Cordet et de ses abords – Attribution des marchés de travaux (N° 2014/MAPA 540/03)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a participé ce jour, au côté du Président de la Communauté Urbaine Creusot – Montceau, M. David MARTI, et de son premier vice-président, M. Jean-Claude LAGRANGE, à une conférence presse à TITAN, entreprise en cessation de paiement.

Ensuite, après examen des rapports correspondants et débats, le Conseil Municipal :

DECIDE par 20 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Pierre MOURON) :

- d'adhérer au groupement de commandes initié par la Communauté Urbaine Creusot-Montceau pour la location et maintenance de photocopieurs, et constitué des membres suivants :
 - Communauté Urbaine Creusot-Montceau
 - Communes de Montchanin, Ecuisses, Saint-Symphorien de Marmagne, Génelard et de Torcy,
- d'approuver la convention constitutive de ce groupement de commandes désignant la Communauté Urbaine Creusot-Montceau comme coordonnateur du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- **DESIGNE M. Roland FUCHET**, membre titulaire, et **M. Philippe PIGEAU**, membre suppléant, pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE, à l'unanimité, le recours à une mission S.P.S. pour les travaux extérieurs de l'école maternelle de Champ Cordet à débiter sous peu, à savoir l'aménagement de la cour et de ses abords,

ACCEPTE l'extension de la mission du coordonnateur S.P.S. requis pour le bâtiment, BUREAU ALPES CONTROLES, par la voie d'un avenant N° 1,

VALIDE le coût supplémentaire d'un montant de **800,00 € H.T.** à la charge de la collectivité pour l'extension de la mission, les honoraires étant ainsi portés à **4 150,00 € H.T.**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant N° 1 au marché de coordination S.P.S. avec le BUREAU ALPES CONTROLES pour un montant de 800,00 € H.T., et de proroger le délai d'exécution de 3 mois.

ACCEPTE, à l'unanimité, la conclusion de nouveaux avenants aux marchés de travaux d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle de Champ Cordet,

AUTORISE Monsieur le Maire (ou en cas d'empêchement son représentant habilité) à signer :

- Un **avenant N° 1** au marché de travaux conclu avec l'entreprise **GUINOT TP** (Lot N°1 – Terrassements généraux / VRD) pour un montant de **3.116,10 € H.T.**,
- Un **avenant N° 2** au marché de travaux conclu avec l'entreprise **GUINOT CONSTRUCTION** (Lot N°2 – Gros œuvre) pour un montant de **6.150,93 € H.T.**,
- Un **avenant N° 2** au marché de travaux conclu avec l'entreprise **GAUTHIER CARGO** (Lot N°3 – Charpente Bois/Bardage) pour un montant de **– 1.556,93 € H.T.**,
- Un **avenant N° 2** au marché de travaux conclu avec l'entreprise **SECOBAT** (Lot N°4 – Etanchéité) pour un montant de **– 3.197,12 € H.T.**,
- Un **avenant N°1** au marché de travaux conclu avec l'entreprise **MENUISERIE DU CHALONNAIS** (Lot N°5 – Menuiseries extérieures aluminium) pour un montant de **– 6.553,00 € H.T.**,
- Un **avenant N° 1** au marché de travaux conclu avec l'entreprise **GRILLOT METALLERIE** (Lot N°6 – Petite charpente métallique – serrurerie) pour un montant de **– 6.636,00 € H.T.**,
- Un **avenant N° 1** au marché de travaux conclu avec l'entreprise **MENUISERIE DU CHALONNAIS** (Lot N°7 – Menuiseries intérieures bois) pour un montant de **3.015,00 € H.T.**,
- Un **avenant N° 2** au marché de travaux conclu avec l'entreprise **SMPP** (Lot N°8 – Plâtrerie – Peinture) pour un montant de **4.515,00 € H.T.**,
- Un **avenant N° 1** au marché de travaux conclu avec l'entreprise **LAFORET SAS** (Lot N°9 – Faux plafond) pour un montant de **526,19 € H.T.**,
- Un **avenant N° 2** au marché de travaux conclu avec l'entreprise **CREUSOT CARRELAGE** (Lot N°10 Revêtement de sols souples – Carrelages – Faïences) pour un montant de **1.391,25 € H.T.**,

soit au total, tous avenants confondus, une valorisation de 5,77 % par rapport aux montants des marchés initiaux actés.

APPROUVE, à l'unanimité, le recours à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la rénovation de l'école primaire de Champ Cordet et de son restaurant, cette mission comprendra différentes phases : diagnostic, étude de faisabilité technique et financière, programmation, assistance à la consultation des équipes de conception, accompagnement de la collectivité tout au long du développement de l'opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à désigner le titulaire de cette mission après consultation,

ACCEPTE la réalisation de trois audits spécifiques en lien avec cette mission d'assistance sur l'accessibilité, la performance énergétique et l'amiante (analyse renforcée du site)

DECIDE l'individualisation de cette opération sous la forme d'une autorisation de programme,

DIT que les crédits de dépenses nécessaires seront inscrits à l'article 2031 – Frais d'étude de la section d'investissement.

APPROUVE, à l'unanimité, la souscription d'un contrat de fourniture de gaz avec GDF SUEZ pour le gymnase du lac aux conditions favorables présentées, à savoir :

- Abonnement annuel fixe : 774,58 € H.T.
 - Journalier : 2,12 € H.T.
 - Terme de quantité : 51,00 € H.T./MWh
 - Indice IO : 30,18 € H.T./MWh
- Durée du contrat : 30 mois (jusqu'au 31 décembre 2016)

et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

Après une interruption de séance de dix minutes sollicitée par la liste d'opposition « Torcy, ensemble et autrement » et accordée par Monsieur le Maire,

PROCEDE, par vote à mains levées, à la désignation des membres composant la Commission du Personnel :

Nombre de votants : **23** (identique au nombre de présents ajoutés aux pouvoirs remis)
Résultats obtenus : **23 voix POUR**

et **DESIGNE**, à l'unanimité :

- **M. Roland FUCHET**, Maire, Président de droit,
- **Mme Marie-Thérèse MUNOZ**
- **M. Philippe PIGEAU**
- **Mme Josette DESVIGNES**
Pour la liste « Une équipe citoyenne, une dynamique torcéenne »
- **M. Pierre MOURON**
Pour la liste « Torcy, ensemble et autrement »

Après une interruption de séance de dix minutes sollicitée par la majorité,

PROCEDE à l'élection des représentants élus du Comité Technique (Paritaire).

Pour la majorité, Monsieur le Maire propose une liste de candidats correspondant aux postes à pourvoir, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle :

- Liste « **Une équipe citoyenne, une dynamique torcéenne** » : **4 sièges**

Titulaires :

- Marie-Thérèse MUNOZ
- Philippe PIGEAU
- Josette DESVIGNES
- Christian LANDRE

Suppléants :

- Rabah DJEDDOU
- Rafaël FRENICHE
- Sylvie LECOEUR
- René LEBEAU

M. Dominique JOUANNE, Conseiller Municipal, présente pour la liste « **Torcy, ensemble et autrement** » les candidatures suivantes : **1 siège**

Titulaire :

- Pierre MOURON

Suppléant :

- Dominique JOUANNE

Les désignations sont effectuées à mains levées.

- Nombre de conseillers en exercice : 23
- Nombre de conseillers présents : 20
- Nombre de pouvoirs délivrés et valides : 3
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Les candidats en lice ont obtenu **23 voix**.

et **DESIGNE**, à l'unanimité, les élus suivants pour siéger au Comité Technique (Paritaire) de la Ville de Torcy, commun avec le C.C.A.S. de Torcy :

- **Titulaires (5) :**
 - **Marie-Thérèse MUNOZ**
 - **Philippe PIGEAU**
 - **Josette DESVIGNES**
 - **Christian LANDRE**
 - **Pierre MOURON**

- **Suppléants (5) :**
 - **Rabah DJEDDOU**
 - **Rafaël FRENICHE**
 - **Sylvie LECOEUR**
 - **René LEBEAU**
 - **Dominique JOUANNE**

présidé par le Maire.

ACCORDE, à l'unanimité, le versement d'une subvention péri-éducative d'un montant de **333 €** à l'association **CTM Handball**, une seconde d'un montant de **333 €** à l'association **Club Nautique Creusotin** et une troisième d'un montant de **1 248,75 €** à l'association **Zone Lutte Torcy et MANDATE**

Monsieur le Maire pour faire opérer le mandatement de ces sommes dès que possible à leur bénéficiaire.

FIXE, à l'unanimité, la souscription d'une ligne de crédit au bénéfice de l'opération de viabilisation portée par le budget annexe « Développement résidentiel du bourg – Domaine des Bourbons »,

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire après consultation, par décision expresse, auprès d'un établissement financier une ligne de crédit d'un montant maximum de 300 000 € destinée à financer les besoins de trésorerie qui se feront jour à partir de maintenant, et ce durant 1 an,

DIT que les mouvements qui en résulteront n'auront pas de traduction budgétaire ; ils constituent des engagements hors bilan.

FIXE, à l'unanimité, aux conditions suivantes la location de la salle communale « La Communale », sise Chemin de l'école du Bourg :

HORS CUISINE

- LOCATION 1 JOURNEE	Torcéens	200 €
(en semaine – samedi ou dimanche)	Extérieurs	400 €
- LOCATION 1 WEEK-END	Torcéens	350 €
	Extérieurs	500 €
- LOCATION 1 VIN D'HONNEUR	Torcéens	150 €
(équivalent à ½ journée)	Extérieurs	200 €

Chaque location sera soumise :

- au versement d'arrhes de 30 %
- à la remise d'un chèque de caution du montant du prix de la location
- à la production d'une assurance responsabilité civile en cours de validité

OPTION CHAUFFAGE : + 30 € pour la période de novembre à avril

DIT que ces tarifs entrent immédiatement en vigueur,

ACCORDE aux associations torcéennes une fois l'an une location gracieuse, étant convenu que les autorisations ponctuelles sont exclusivement délivrées par le Maire ou son représentant habilité.

DECIDE d'affecter l'investissement porté en OFI au budget principal du budget primitif de l'exercice 2014, tel que présenté et mentionné ci-après :

- 109 402 € sont à retirer des OFI (opérations financières) pour abonder les chapitres 23 (immobilisations en cours) et 21 (immobilisations corporelles).
- Sur ces 109 402 €, 20 400 € vont être immédiatement prélevés pour régulariser des dépenses déjà effectuées et acquittées sur la section de fonctionnement mais qui ont vocation à figurer en dépenses d'investissement, compte tenu de leur nature et leur objet. Elles sont relatives à la nouvelle identité visuelle de la ville et à la refonte du site internet, à la fourniture et pose de stores, à la fourniture et pose de serrures et de panneaux liège à Champ Bâtard, à la régularisation de TVA consécutive au remplacement de chaudières et à l'installation de fibre optique, ...

De fait, cette affectation permet de dégager un disponible de 89 002 € (toutes taxes comprises). La répartition de ce disponible serait à porter aux priorités suivantes retenues par la Commission des Finances :

- 1°) remplacement de 43 lanternes boules (24 rue des Pêcheurs / 19 Cité Etat) 21 700 € H.T.
- 2°) équipement de l'aire de jeux de « La Communale » 5 500 € H.T.
- 3°) maison des familles – installation d'une main courante sur la rampe d'accès 2 200 € H.T.
- 4°) antigraffiti « La Communale » 13 500 € H.T.
- 5°) petits matériels espaces verts 3 200 € H.T.

6°) achat d'un miroir d'agglomération – Promenade P.A. REY		800 € H.T.
7°) réfection chemins ruraux et travaux d'aménagement		10 000 € H.T.
8°) cimetière : fourniture et pose de dalles pour les caveaux – urnes		2 200 € H.T.
9°) équipements divers services techniques		7 000 € H.T.
10°) mobiliers et équipements scolaires		15 000 € H.T.
dont Maternelle Champ Cordet	5 829 € H.T.	
Maternelle Champ Bâtard	2 022 € H.T.	
Elémentaire Champ Bâtard	<u>4 706 € H.T.</u>	
	12 657 € H.T.	
11°) voirie école Champ Bâtard		15 000 € H.T.
12°) logiciel PES V2		6 000 € H.T.

L'ensemble des propositions de nouvelles dépenses d'investissement s'élève à 102 100 € H.T., soit 122 520 € TTC, à honorer avec l'aide d'une décision modificative qu'il conviendrait d'adopter à la suite de la présente délibération.

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer les opérations comptables qui en résultent en liaison avec le comptable public de la collectivité, Madame la Trésorière de MONTCENIS-MONTCHANIN.

ADOpte, à l'unanimité, la décision modificative N° 1 au budget primitif 2014 actant les autorisations spéciales d'ouverture et de virements de crédits suivants :

Du chapitre 21 – Immobilisations corporelles (hors opérations)		} 136 880,00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles		
109 402,00 €		
Du programme N° 112002 – Rénovation du groupe scolaire Champ Cordet		
2313 – Constructions	27 478,00 €	
Au programme N° 114008 – Refonte du site internet de la ville		
Article 2088 – Autres immobilisations incorporelles	13 560,00 €	
Au programme N° 114002 – Remise à niveau chauffage centre de loisirs et annexes		
Article 2313 – Constructions (régularisation TVA)	1 400,00 €	
Au programme N° 114001 – Remplacement chaudières Salle Jules Ferry		
Article 2313 – Constructions (régularisation TVA)	1 600,00 €	
Au programme N° 114009 – Remplacement lanternes 2014		
Article 2313 – Constructions	26 040,00 €	
Au programme N° 114010 – Rampe d'accès Maison des Familles		
Article 2313 – Constructions	2 640,00 €	
Au programme N° 111002 – Salle communale du bourg		
Article 2313 – Constructions	22 800,00 €	
Au programme N° 114011 – Voirie rurale 2014 et aménagement de voirie		
Article 2315 – Installations, matériel et outillages techniques	12 960,00 €	
Au programme N° 114012 – Cimetière 2014		
Article 2312 – Immobilisations corporelles (terrains)	2 640,00 €	
Au programme N° 114013 – Petits matériels et équipement divers services techniques		
	12 240,00 €	
Articles 21578 – Autre matériel et outillage de voirie	3 000,00 €	
2188 – Autres immobilisations corporelles	9 240,00 €	
Au programme N° 114020 – Mobilier et voirie Ecole Champ Bâtard		
33 400,00 €		
Articles 2184 – Mobilier	8 200,00 €	
2315 – Installations, matériel et outillages techniques	25 200,00 €	
Au programme N° 114021 – Logiciel PESV2		
Article 205 – Logiciels	7 200,00 €	
Au programme N° 105002 – Construction Centre Culturel		
Article 2313 – Constructions (régularisation facture ancienne)		
400,00 €		
		136 880,00 €

M. Dominique JOUANNE, Conseiller Municipal de la liste « Torcy, ensemble et autrement » conseille la municipalité de se rapprocher du GIP e-bourgogne pour le protocole PESV2 avant de s'engager avec un prestataire de service. Des économies sont possibles.

INFORMATIONS DIVERSES

a – Nouvelle politique de la Ville – Cadre géographique et réglementaire

Le résultat général pour le département de Saône et Loire est désormais connu. Des restrictions de périmètre ont été opérées au regard des (nouveaux) critères pris en considération. Les villes qui conservent des quartiers classés dits prioritaires sont Montceau-les-Mines, Le Creusot et Torcy. Pour Torcy, le quartier classé reste celui de la Résidence du Lac, qui a été rogné de quelques habitations, voies et équipements publics. La municipalité ne peut que se féliciter que le quartier soit encore classé (pour rappel, la nouvelle politique de la ville cible uniquement 1 300 quartiers au lieu de 2 500 auparavant), avec des revenus annuels moyens par habitant parmi les plus faibles de ceux relevés au sein de la Communauté Urbaine.

Le prochain travail, à mener de concert avec les villes bénéficiaires et la CUCM, consiste à examiner la situation maison par maison en vue de solliciter d'éventuels ajustements auprès du Commissariat Général de l'Égalité des Territoires (CGET).

La première conférence à ce sujet a lieu le 22 juillet 2014 à la Communauté Urbaine.

b – Présentation publique de la nouvelle identité visuelle de la ville et de son site rénové

Elle a été fixée le jeudi 10 juillet 2014 à 18 h 00 au Centre Culturel. L'ensemble du Conseil Municipal y est invité.

c – Préparation de la rentrée 2014

Cette rentrée 2014 sera particulière pour la municipalité avec deux enjeux forts :

- d'une part, à Champ Cordet où s'opérera l'ouverture de la nouvelle école maternelle : si le bâtiment est prêt, reste la cour de l'école et son accès à engager. Le chantier démarré dès la sortie des classes entre à compter de ce jour dans une phase de grande ampleur.

Par ailleurs, de nombreux achats de matériel et de mobilier sont à concrétiser et à faire livrer au cours des vacances scolaires.

- et d'autre part, aux écoles de Champ Bâtard pour lesquelles une réfection de voirie interviendra avec l'implantation d'un nouveau jeu.

d – T.A.P.

Le comité de pilotage et de suivi des nouveaux rythmes scolaires s'est réuni le 19 juin 2014. Il en ressort que l'accueil des parents, qui ont été sondés par questionnaire, est plutôt favorable au fonctionnement des activités proposées (88 % des réponses). Certes, des ajustements sont à envisager. Les conditions d'organisation seront formalisées par un règlement intérieur remis à la rentrée aux parents, qu'ils devront accepter.

Les difficultés de disponibilités de locaux et de moyens humains rencontrées surtout durant l'hiver vont être traitées.

Enfin, il a été acté la mise en place d'un groupe de réflexion centré sur les maternelles avec l'objectif d'être en mesure d'émettre des propositions pour le mois de décembre 2014.

Monsieur le Maire souligne au passage l'implication et la polyvalence du personnel municipal et celui du CCAS, en qualité d'opérateur.

e – Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 15 septembre 2014 à 18 h 30

f – Régie de quartier de Torcy 71210

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la régie de quartier de Torcy a d'ores et déjà consommé ses crédits de commande 2014, et qu'elle ne dispose plus de travail à exécuter à brève échéance. La situation est délicate, puisque s'il n'y a pas de nouveaux marchés à venir, un risque latent de licenciement des 2/3 des salariés est à craindre, pour l'essentiel des chefs de famille.

Il y a urgence à ce qu'une dynamique de sauvegarde soit instituée, la municipalité prendra sa part pour soutenir la régie.

La réflexion concernant la régie de territoire se poursuit.

g – Jurés d'assises 2015

Le tirage public donne les résultats suivants :

- Bureau N° 1 : RIAHI Raouf – 73 Résidence du Lac – 71210 Torcy
MAY Fatima – 35 Avenue du 8 Mai – 71210 Torcy
BOURENNANE Abdelkrim – 26 Avenue du Champ Cordet – 71210 Torcy
LAMALLE Céline Anne – 9 Bât. C Résidence du Vilet – 71210 Torcy
- Bureau N° 2 : BONNIN Ep. LAPALUS Raymonde – Le Petit Boulay – 71210 Torcy
GABON Hervé – 44 Rue des Goulottes – 71210 Torcy
- Bureau N° 3 : ARES Pauline Laure Paloma – 2 Résidence Champ Bâtard, Avenue de Bourgogne – 71210 Torcy
DESIGNES Yvette Renée – 38 Boulevard Mouillelongue – 71210 Torcy
BRETIN Paul – 49 B Promenade Paul Auguste REY – 71210 Torcy
soit 9 personnes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Fait à TORCY, le 1^{er} septembre 2014,

LE SECRETAIRE,

LE MAIRE,

